

LES INFOS DU C.S.N.G.



C.S.N.G. News

Chères adhérentes, chers adhérents,

Dernière étape de la reprise des activités au CSNG :

9 juin 2021

reprise autorisée pour les adultes à la piscine A-P Viénot à Guyancourt

- Groupes natation adultes et senior, adultes débutants, aquagym
- Groupe compétition Masters et Départementaux Senior
- Groupes éveil aquatique et jardin aquatique

A partir du 9 juin, tous les groupes du club reprennent leurs entraînements selon le planning du début de saison

(jour et horaire inscrits sur la carte rose du club sauf indication faite par les entraîneurs)

Protocole sanitaire de la piscine :

- Gel hydro-alcoolique à l'entrée
- Masque et distanciation physique dans les vestiaires et sur les plages

RAPPEL DES HORAIRES jusqu'au 9 juin POUR LES GROUPES ECOLE DE NATATION ET JEUNES MOINS DE 18 ANS

Jusqu'au 9 juin 2021	Lundi 31/05 Lundi 7/06	Mardi 1 /06/2021 Mardi 8/06	Mercredi 2/06	Jeudi 3/06	Vendredi 4/06	Samedi 5/06
CROCODILE		Groupe de 17h00 : pas de changement Groupe de 18h30 : passe à 17h45	Pas de changement 13h30	Groupe de 18h30 : passe à 17h00		Pas de changement 12h30 13h15
GRENOUILLE		Pas de changement 17h	Pas de changement 9h30 & 10h15	Pas de changement 17h00		Pas de changement 10h45 & 11h30
ESPADON		Pas de changement 17h	Pas de changement 10h15	Pas de changement 17h		Pas de changement 11h30
DAUPHIN 1	pas de changement 17h		Pas de changement 12h		Pas de changement 17h	
DAUPHIN 2		Pas de changement 17h45		Pas de changement 17h45		
JEUNES PERF					Groupes annulés : passent le samedi 10h30	Pas de changement 10h30 et 11h30 + jeunes du vendredi nagent samedi 10h30
JUNIOR SENIOR PERF MOINS 18 ANS		Groupe annulé : passe le samedi à 12h30		Groupe annulé : passe le samedi à 12h30	Groupe annulé : passe le samedi à 12h30	Nagent Samedi 12h30

Les Groupes COMPETITION sont informés des horaires par leurs entraîneurs

Informations

- Fermeture technique de la piscine pour vidange : dimanche 27 juin 2021
- Les documents de réinscription sont en cours d'élaboration. Ils seront envoyés courant juin par courrier électronique.
- A noter : Mesure de simplification de l'accès des enfants à un club ou une association sportive en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire équivalent à une attestation parentale pour prendre ou renouveler une licence.

Adoptée dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020, cette disposition fait désormais l'objet d'un décret paru au Journal officiel le samedi 8 mai 2021.